

RAPPORTEUR : Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Subvention au lycée Marcelin Berthelot, au Collège Descartes et à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais pour leurs actions internationales

Mesdames, Messieurs,

Le lycée Marcelin Berthelot s'est engagé depuis 2011 dans un jumelage avec un établissement scolaire de notre ville jumelle de Castellon en Espagne. L'échange 2012 implique trente participants. Il est co-financé par la région Poitou-Charentes (50%), les familles (33%). La participation sollicitée (900€) auprès de la commune représente 11% du coût du projet.

Le collège et la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) Descartes réalisent un échange avec un établissement d'enseignement général et d'enseignement spécialisé à Velbert en Allemagne. La subvention sollicitée auprès de la commune s'élève à 700€, soit 7% du coût du projet. Cet échange est soutenu également financièrement par l'Office Franco Allemand pour la Jeunesse (15%), le conseil général de la Vienne (15%), le collège (7%).

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais est invité par le club cycliste de Corby. La participation proposée à la commune de Châtellerault (720€) est établie sur l'effectif sportif concerné (12 personnes et 2 encadrants) par le déplacement. La confrontation à des sportifs étrangers en compétition et la découverte culturelle font partie du projet éducatif du club.

Ces dépenses étaient prévues au budget action extérieure de la commune.

* * * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée ;

VU l'acte du jumelage Châtellerault-Castellon du 27 février 1987 et la convention de coopération du 23 juin 2006 ;

VU l'acte de jumelage Châtellerault Velbert du 9 avril 1965 et l'acte tripartite Châtellerault-Corby-Velbert du 9 septembre 1979 ;

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération du conseil municipal n°2 du 27 janvier 2012 approuvant le budget primitif pour 2012, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 24 mai 2012

n°32

page 2/2

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter les projets de mobilité internationale des établissements scolaires, des clubs et des associations particulièrement en direction des territoires avec lesquels la commune a signé des accords de coopération spécifiques;

CONSIDERANT les demandes du lycée M. Berthelot , du collège Descartes et de l'Avenir Cycliste Châtelleraudais ;

CONSIDERANT que ces dépenses ont été prévues au budget primitif 2012 (relations internationales) ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 900 € au lycée Marcelin Berthelot,
- 700 € au collège Descartes
- 720 € à l'Avenir Cycliste Châtelleraudais

Les dépenses sont imputées au budget principal au compte – 048.1/6574/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 31/05/2012 N°3974
Publié au siège de la Mairie, le 31/05/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM